

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE GREZ-DOICEAU

Compte-rendu du GT du mercredi 9 septembre 2015

Présent(e)s :

Maitre d'ouvrage

Luc Coisman – Echevin

Organe consultatif

7 membres présents – 2 invités - 3 excusés

Objets :

1. Présentation de la maison de quartier de Biez et de son fonctionnement
 2. Définition des fonctionnalités de la maison de village de Gottechain en vue de rentrer la demande de convention de faisabilité
-

1. Présentation de la maison de quartier de Biez et de son fonctionnement

Monsieur Detaille nous présente la maison de quartier qui à l'origine était l'ancienne école du village.

L'origine de cette salle a émané de la demande des Amis de la Butte qui souhaitaient un espace pour se réunir. Ils ont rencontré la commune qui a accepté de remettre le bâtiment en état. Aujourd'hui c'est une convention qui lie la commune et l'asbl.

Concrètement, il est demandé à l'asbl de :

1. faire vivre cette maison de quartier tout en étant ouvert au reste du village.
2. mettre la maison de quartier à la location pour les associations, particuliers et la commune.
3. remettre une fois par an les comptes des locations à la commune (l'asbl a de ce fait deux comptes : un uniquement pour les locations, l'autre pour les activités)

La commune gère la réfection éventuelle du bâtiment (à la demande de l'asbl) et l'asbl gère les locations, le nettoyage. Elle est libre, indépendante et autonome quant à l'utilisation de la salle.

Le matériel (écran, projecteur, tables, chaises,...) a été acheté par l'asbl grâce notamment à des subsides de la fondation Roi Baudouin.

Les deux points à préciser de la convention restent la consommation de mazout et d'électricité. L'asbl souhaiterait trouver une solution avec les autorités, solution qui amèneront un bon équilibre entre motivation et responsabilisation.

Diverses réflexions ont également été soulevées comme :

- L'asbl a besoin de savoir qu'elle peut compter sur la commune en cas de pépin.
- Il est important pour l'asbl de participer aux événements communaux pour faire vivre la maison de quartier (Semaine du Bien-Vivre, Parcours d'artistes...).
- Le voisinage doit être respecté lors des locations (règlementation claire)

Les Amis de la Butte ont constitué une asbl. Cela permet de structurer leur fonctionnement et de générer une certaine responsabilité auprès des membres. Cela facilite également la possibilité d'avoir des subsides auprès de différents organismes comme la fondation Roi Baudouin.

2. Définition des fonctionnalités de la maison de village de Gottechain en vue de rentrer la demande de convention de faisabilité

Concrètement, les fonctionnalités définies dans la fiche-projet réalisée lors de l'approbation du PCDR (2012) correspondent toujours au souhait du comité des fêtes de Gottechain ainsi qu'au membre du GT du PCDR.

Concrètement, ce qui a été défini :

1. Salle

- Garder la grandeur de la salle
- Supprimer les faux-plafond afin d'utiliser le volume en hauteur
- Réaliser une annexe comprenant un espace cuisine et du rangement
 - La cuisine comprendra :
 - 1 plan de travail
 - taques de cuisson
 - lave-vaisselle
 - évier
 - petit-congélateur
 - frigo-bar
 - armoire basse
 - armoire haute
 - micro-onde incorporé
- En-dessous de l'annexe (bâtiment à construire), réaliser un local technique et un local de stockage
- Prévoir deux toilettes (si obligation d'en avoir deux)
- Chauffage et électricité
- Mise aux normes incendie
- Réfection de la toiture
- Avoir un jardin (prévu dans la fiche-projet) mais celui-ci est repris actuellement dans le bail de la locataire. (les autorités prendront rapidement contact avec Madame Wynants et son fils afin de lui expliquer le projet. ce sera l'occasion de lui expliquer qu'une partie du jardin reviendra à la salle et qu'en « échange », une

entrée privative sera réalisée pour son logement. Il est proposé que Madame Brasseur soit également présente à cette réunion).

- Prévoir du matériel divers :
 - multimédia : projecteur, écran et donc possibilité d'occulter la salle
 - vaisselles
 - chaises et tables

2. Cour

- Prévoir deux entrées via la rue des Déportés (une pour la maison de village (en accès pour PMR), l'autre pour le logement)
- une séparation entre la cour et le logement
- Réfection de celle-ci afin de la rendre plus conviviale

3. Jardin

- Libérer l'accès de la cour au jardin avec la suppression du mur et annexe
- Vu que la fiche-projet « Aménager un espace de convivialité, de détente et de jeux dans le parc de la cure à Gottechain », ne pourra pas voir le jour car la fabrique d'église est revenue sur son engagement de mettre à disposition le « parc », Prévoir un espace aire de jeux dans le jardin
- Prévoir une pente douce reliant la cour au jardin pour les PMR